

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

COMpte-rendu du conseil municipal **du Mardi 2 Octobre 2018 à 20h00**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 10

Date de la convocation : 24/09/2018

Nombre de votants : 10

Date de la publication : 25/09/2018

Nombre d'absents excusés : 0

Acte rendu exécutoire après

Nombre d'absents non excusés : 0

transmission en Préfecture le : 04/09/2018

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – Mme FROGER Pierrette – M. LAALEJ Saad – M. DEMOL Frédéric – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le devis actualisé pour l'entretien des allées du parcours sportif.
Ce point portera le n°6 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'ajout du point énoncé ci-dessus.**

1. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE RÉGLÉE PAR KARINE PINEAU

Madame Jacqueline VILANON, conseillère municipale, explique que dans le cadre de la journée du patrimoine, et pour que les jeunes réalisent une reproduction du logo créé par le CMJ, Madame Karine PINEAU a réglé une facture de l'entreprise Rougier&Plé de Rennes, pour des pinceaux. Le montant de la facture s'élève à **8,25 € TTC**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le remboursement de Madame Karine PINEAU pour un montant de 8,25 €.**

2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES DE HÉDÉ-BAZOUGES

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe que par courrier en date du 10 Septembre 2018, la commune de Hédé-Bazouges demande une participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique des Courtillots et de l'école privée Abbé Pierre.

Le coût par élève a été fixé à **659 €**.

Au vu de la liste des élèves de Saint Brieuc des Iffs scolarisés aux écoles de Hédé-Bazouges en 2017-2018, le montant de la participation est le suivant :

16 élèves x 659 € = **10 544 €**

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :

- **VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles de Hédé-Bazouges pour l'année scolaire 2017/2018 pour un montant de 10 544 €.**

3. PROGRAMME 2019 ET 2020 DE RENOUVELLEMENT, RENFORCEMENT ET EXTENSION DES CANALISATIONS AEP

Madame la 1^{ère} adjointe informe que dans un courrier reçu le 13 Septembre 2018, le Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tinténiac demande à la commune d'établir un descriptif des projets (avec plans de situation et échéanciers) et des besoins en renouvellement, renforcement et extension des canalisations A.E.P. (adduction d'eau potable), avant le 31 Octobre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE qu'aucun projet n'est à proposer en ce qui concerne le renouvellement, renforcement et extension des canalisations A.E.P. pour les années 2019 et 2020.

4. PROPOSITION DU CDG35 POUR LA MISE EN PLACE DU RGPD

Monsieur le Maire explique que le CDG35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine un accompagnement dans leurs projets de mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le RGPD est une directive européenne qui oblige toutes les entreprises et les administrations à respecter certaines règles concernant le traitement des données à caractère personnel. En d'autres termes, depuis le 25 Mai 2018, toutes les entreprises qui gèrent des traitements de données à caractère personnel seront dans l'obligation d'être en conformité avec le RGPD.

L'engagement de la convention proposée par le CDG35 est prévu pour une durée de trois ans afin de permettre la bonne réalisation de la mission et la continuité des actions.

Le coût est le suivant : **850 €** pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- REFUSE la proposition du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine concernant la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- DECIDE de proposer une mutualisation pour cette mise en conformité, avec les communes membres de la Communauté de communes Bretagne Romantique, afin de bénéficier d'un tarif moins élevé.

5. DÉSIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR

Monsieur le 3^{ème} adjoint rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019.

Il est proposé de nommer Madame Angélique HARVEY, domiciliée au lieu-dit « La Boudrais » comme agent recenseur.

Les conseillers municipaux décident de nommer Madame Angélique HARVEY comme agent recenseur pour le recensement de la population en 2019, mais dans l'incertitude pour la détermination de sa rémunération, ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil Municipal.

6. ENTRETIEN DES ALLÉES DU PARCOURS SPORTIF : DEVIS ACTUALISÉ

Monsieur le Maire explique que lors du dernier Conseil Municipal, un devis de l'entreprise VASSAL a été présenté, pour l'entretien des allées du parcours sportif.

Cependant, lors du Dispositif « Argent de Poche », certaines des tâches du devis ont été en partie effectuées par les jeunes.

Le devis actualisé se présente comme suit :

Libellé	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Devis précédent

Gratter allées intérieur sans découpe	1	540.00 €	540.00 €	640.00 €
Transport et mise en décharge de déblais	0.50	18.10 €	9.05 €	9.05 €
Reprise du sablage à l'entrée (10m ²)	1	85.00 €	85.00 €	85.00 €
		TOTAL HT	634.05 €	734.05 €
		TVA	126.81 €	146.81 €
		TOTAL TTC	760.86 €	880.86 €
<u>VARIANTE ADDITIONNELLE</u>				
Première partie du devis ci-dessus			634.05 €	734.05 €
Refaire découpe des allées manuellement, gratter le long de la découpe effectuée	1	1 140.00 €	1 140.00 €	1 280.00 €
Transport et mise en décharge de déblais inerte	1.5	14.10 €	21.15 €	28.20 €
		TOTAL HT	1 795.20 €	2 042.25 €
		TVA	359.04 €	408.45 €
		TOTAL TTC	2 154.24 €	2 450.70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de valider le devis de l'entreprise VASSAL pour l'entretien des allées du parcours sportif, présenté ci-dessus, pour un montant total de 2 154,24 € TTC (1 795,20 € HT) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus désigné.

DATES À RETENIR :

- Dimanche 7 Octobre (à Cardroc) : **Vétathlon**
- Lundi 29 Octobre à 20h : **Préparation CM**
- Mardi 6 Novembre : **CM**

La mairie sera fermée :

- **Le Mardi 16 Octobre** (formation obligatoire pour le recensement de la population)
- **Le Lundi 5 Novembre** (formation obligatoire pour la mise en place du nouveau répertoire électoral)

Séance close à 21^h36

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Mardi 6 Novembre 2018 à 20^h00